

Les intérêts provinciaux à l'étranger

Voici certains aspects des affaires internationales qui présentent un intérêt particulier pour les provinces:

- a) la promotion du commerce, des investissements, des nouvelles industries, de l'immigration, du tourisme, des échanges culturels;
- b) la participation à des conférences internationales et aux activités d'organismes internationaux à l'égard d'un vaste éventail de sujets dont l'éducation, la santé, l'agriculture, le travail, la sécurité sociale et plusieurs autres;
- c) l'aide aux pays en voie de développement en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international;
- d) les accords internationaux à caractère bilatéral et multilatéral, plus particulièrement là où l'action provinciale est nécessaire pour leur mise à exécution.

Travail de promotion à l'étranger

Pour les fins de leur travail de promotion susmentionné, plusieurs provinces ont ouvert des bureaux dans des pays étrangers. Le nombre de ces bureaux s'accroît rapidement. Actuellement, l'Ontario, par exemple, compte 15 bureaux dans huit pays et le Québec 12 dans six pays. Quatre autres provinces, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ont chacune au moins un bureau à l'étranger. (Alors que plusieurs des bureaux provinciaux à l'étranger ne sont ouverts que depuis tout récemment, quelques-uns ont été établis depuis déjà un siècle).

La Direction prête son concours aux provinces qui désirent ouvrir de nouveaux bureaux à l'étranger. Elle s'assure la collaboration des missions canadiennes et accorde l'aide nécessaire pour l'obtention des visas, de la documentation et de tout privilège que les pays étrangers concernés veulent bien accorder aux représentants provinciaux.

Ce travail de promotion a donné lieu à une recrudescence des visites provinciales à l'étranger. En conséquence, une des tâches permanentes de la Direction est de prendre les arrangements nécessaires en vue des visites que vont faire à l'étranger les premiers ministres, ministres et hauts fonctionnaires provinciaux. La Direction dispense aussi ses services lorsqu'il s'agit de prendre des arrangements en vue de visites de personnalités étrangères dans les provinces.

Conférences et organismes internationaux

La Direction de la coordination s'occupe aussi activement de la formation des délégations canadiennes qui se rendent aux conférences internationales ou auprès d'organismes internationaux. Les principes directeurs à ce sujet ont été énoncés dans le Livre blanc sur le fédéralisme et les conférences internationales sur l'éducation, publié en février 1969. Dans